



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 novembre 2009



Le 10 novembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 novembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 35 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)  
36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)  
Nombre de pouvoir : 1 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)  
Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)  
37 (à partir de la délibération 2009-136)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

### ETAIENT PRESENTS :

**Commune de Briançon** : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – Mme Renée PETELET (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Alain PROREL (représentant M. Maurice DUFOUR) – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2009-114) – M. Philippe SEZANNE.

**Commune de Cervières** : M. Raymond COLOMB (représentant M. Thierry DUCURTIL) - M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave** : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes** : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains** : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

**Commune de Montgenèvre** : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache** : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André** : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

**Commune de Saint Chaffrey** : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés** : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène** : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

**Commune de Villard Saint Pancrace** : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

**AVAIT DONNE POUVOIR** : Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2009-113)

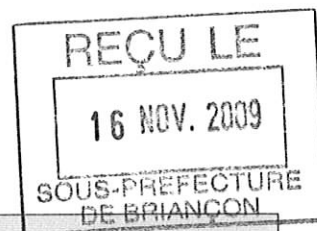
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

## DELIBERATION N°122 DU 10 NOV 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

### **OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Maison de la Justice et du Droit** : conventions



### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** la délibération de ce jour portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais et lui permettant de participer à la constitution et au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais,

**Considérant** la fermeture du Tribunal d'Instance de Briançon le 31 décembre 2009, et la nécessité de maintenir dans le Grand Briançonnais un service judiciaire de proximité,

**Considérant** la définition du projet de Maison de la Justice et du Droit dans lequel le Ministère de la Justice et des Libertés prendrait à sa charge le coût des travaux d'adaptation et d'aménagement des locaux, leur équipement, la rémunération des agents et les frais de télécommunication, les Communautés de Communes prenant à leur charge les loyers et les frais de fonctionnement et d'entretien courant des locaux, et le CDAD recrutant un agent d'accueil à compétence juridique,

**Considérant** la nécessité de définir les conditions de répartition des coûts entre les quatre EPCI du Grand Briançonnais participant à ce projet,

**Considérant** le projet de convention de mise à disposition des locaux actuels du service Urbanisme de la commune de Briançon en vue de l'établissement de la Maison de la Justice et du droit,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 6 octobre 2009,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

### **DÉLIBÈRE**

- Autorise le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement de la Maison de la Justice et du Droit avec la Chancellerie,
- Autorise, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente, le Président à signer une convention relative à la création et au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais avec le représentant de l'Etat, le Président du Tribunal de Grande Instance de Gap, le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Gap, le Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, le Président de la Communauté de Communes du Guillestrois, le Président de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras, le Président de l'association MEDIAVIC et le bâtonnier de l'Ordre des Avocats des Hautes-Alpes, dont la copie est annexée à la présente,

- Autorise le Président à signer une convention relative à la participation des quatre Communauté de Communes du Pays du Grand Briançonnais aux frais de fonctionnement et d'entretien courant des locaux, ainsi que des loyers de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais avec le Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, le Président de la Communauté de Communes du Guillestrois, le Président de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras, dont la copie est annexée à la présente,
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux situés au n°23, avenue de la République à Briançon, avec Monsieur le Maire de Briançon.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



13 NOV. 2009

Date dépôt S.P. :

17 NOV. 2009

Date affichage :